

IUT DE QUIMPER

LES ETAPES DE LA VAE

Etape 1 - Accueil-Information

Quel diplôme pour quel projet ?

La première étape de votre démarche de VAE consiste à identifier le diplôme en rapport avec votre expérience et votre projet. Nous vous invitons à consulter l'offre de formation de l'IUT de Quimper afin de sélectionner le ou les diplômes appropriés.

Vous avez la possibilité de participer à une réunion d'information collective animée par un conseiller en Reprise d'Etudes et Validation des Acquis de l'UBO.

Le calendrier est en ligne sur le site de l'IUT.

Le CFCA s'assure des prérequis (un an d'expérience en lien avec le diplôme visé) et vous accompagne dans la recherche d'un financement de votre démarche de VAE.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le CFCA : 02 98 90 85 72 - fc.iutquimper@univ-brest.fr

Nos horaires d'ouverture au public : Du Lundi au Jeudi de 09h00 à 12h et de 14h à 16h, et par téléphone ou mail le Vendredi de 9h à 12h.

Etape 2 – Constitution du dossier de recevabilité de votre demande de VAE (Livret I)

Après avoir échangé avec le référent VAE du CFCA de l'IUT de Quimper, un CERFA correspondant à la demande de recevabilité vous sera transmis. Vous y récapitulez votre parcours professionnel et extra-professionnel, votre parcours de formation et y exposez votre projet.

Le dossier de recevabilité, ainsi constitué, et comprenant les pièces justificatives, doit parvenir au Centre de Formation continue et Alternance (CFCA).

Le conseiller CFCA le transmet au responsable du diplôme visé pour une étude de recevabilité pédagogique.

- Votre demande reçoit un avis favorable :

Vous pouvez vous engager dans la démarche. Un accompagnement méthodologique vous est proposé. Si vous souhaitez en bénéficier, votre conseiller vous aide dans la recherche d'un financement.

- Votre demande reçoit un avis défavorable :

Votre conseiller vous aidera, dans la mesure du possible, à trouver la solution adaptée à votre projet.

Etape 3 - Constitution du dossier de VAE (livret II)

Le candidat à la VAE doit apporter au jury de validation les éléments de preuves concernant les connaissances et les aptitudes exigées pour l'obtention partielle ou totale du diplôme demandé. Il le fait à travers un dossier approfondi retraçant ses expériences et lors de l'entretien avec le jury de validation.

L'IUT de Quimper vous propose un accompagnement méthodologique et pédagogique individualisé à l'élaboration de votre dossier VAE et la préparation à l'entretien devant le jury.

L'accompagnement VAE est individualisé et effectué par un personnel habilité qui va vous aider à :

- Rechercher les preuves pertinentes,
- Décrire précisément et formaliser votre expérience,
- Faire le lien entre votre expérience et le contenu de la formation,
- Identifier vos connaissances et vos compétences.
- Vous préparer à l'entretien avec le jury

L'accompagnement, c'est également un calendrier maîtrisé et un regard extérieur.

Etape 4 - Entretien avec le jury de validation

L'entretien dure environ 30 minutes et se déroule en 2 temps :

- Un rappel par le candidat de son parcours et de son projet (10 mn)
- Un échange avec les membres du jury (20 mn)

Les périodes de jurys pour l'IUT de Quimper :

Dépôt des dossiers VAE (Livret II)	Session de jurys VAE
Décembre	Janvier
Avril	Mai

Etape 5 - Décision de validation

La décision peut être de trois ordres :

- Validation totale : le jury décide de vous délivrer le diplôme dans sa totalité.
- Validation partielle : le jury décide de vous valider partiellement le diplôme et émet des prescriptions (reprise d'études, travaux complémentaires, ...) en vue de l'obtention du diplôme.
- Refus de validation.

La décision est notifiée par écrit par le Président de l'Université.

Etape 6 - Suivi de la prescription en cas de validation partielle

En cas de validation partielle, votre conseiller vous rencontre pour organiser le suivi administratif et pédagogique du parcours complémentaire à réaliser . Si ce parcours comprend des suivis d'Unités d'Enseignements de la formation, la majorité des cours se font en semaine à l'IUT de Quimper.

